

PROJET DE LOI

adopté

le 30 juin 1994

N° 184

S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification d'un accord européen établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Bulgarie, d'autre part.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 513 et 536 (1993-1994).

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'accord européen établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Bulgarie, d'autre part, signé le 8 mars 1993 à Bruxelles et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 30 juin 1994.

Le Président,

Signé : René MONORY.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 513 (1993-1994), Sénat .